## Département Des ARDENNES

\_\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL: 44** 

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 06.11.2024 Convocation faite Le 23.09.2024

Délibération N°2024-10-199

Complément d'information sur la délibération n°2024-09-147 du 12 septembre 2024 : Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communautaire : fixation du montant définitif de sa subvention pour 2023 et versement d'un acompte n°1 sur la subvention annuelle de fonctionnement 2024 (annexes)

## ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

## **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE. Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET. Mme Liliane PASSEFORT. M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gerard DELATTE, Mme Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART. Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER. Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelvne M. Gérald GIULIANI, Mme Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés: M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), MM. Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Antoine DI CARLO (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Par délibération n°2024-09-147 du 12 septembre 2024, la Communauté a décidé de verser au COS un acompte sur la subvention 2024, d'un montant de 41 610 € €, afin de couvrir les dépenses du début d'année.

La Présidente du COS m'a transmis, le 5 juin 2024, le bilan moral et financier 2023 et le budget prévisionnel de 2024, votés le 12 mars 2024 par son Assemblée Générale. Ces documents ne figuraient pas dans le rapport présenté lors du conseil du 12 septembre dernier.

Vous trouverez donc ci-joint, pour information, le compte de résultat 2023 et le budget prévisionnel 2024 du COS.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

\* prend acte de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS